Fiche descriptive

Comment évaluons-nous l'impact des litiges stratégiques féministes ?

Gardez à l'esprit quatre principes essentiels:

1. Il est important de regarder au-delà de la salle d'audience pour évaluer l'efficacité du projet LSF
2. Des preuves de l'impact peuvent être trouvées dans le processus de l'affaire ainsi que dans son issue
3. L'impact peut être positif, négatif ou neutre
4. La compréhension du contexte : y compris les objectifs particuliers d'une affaire, ses caractéristiques et les circonstances dans lesquelles elle est survenue, est essentielle pour évaluer son impact

1 Impact sur la ou les personnes impliquée(s) dans l'affaire

À partir du jugement

- Reconnaissance des droits

À partir de la solution ordonnée

- Contrecoup
- Réparation symbolique

À partir du processus et de l'implication

- Possibilité de communiquer sa position ou son histoire
- Possibilité de mobiliser les autres
- Coûts financiers
- Coûts émotionnels
- Coûts sur la réputation
- Violence ou harcèlement

2 Impact sur des communautés ou des groupes , y compris

- ceux impliqués dans le litige ou confrontés à des défis similaires
- ceux qui ne sont pas immédiatement impliqués dans le litige ou ayant des intérêts différents, voire conflictuels

3 Impact sur la législation, les réglementations et les politiques

- Annulation ou suppression de lois, réglementations ou politiques
- Application ou mise en œuvre de lois, réglementations ou politiques
- Protection des lois problématiques ou protection des acteurs politiques opposés à l'amendement de la législation
- Création d'une nouvelle législation, de nouvelles réglementations ou politiques ? Comment ?

4 Impact sur le discours public et sa perception

- Sensibilisation du public
- Problèmes de cadrage ou de recadrage
- Couverture médiatique
- Implication sur les réseaux sociaux
- Commentaires universitaires
- Autres engagements
- Contrecoup ou hostilité

5 Impact juridique

- Verdict de l'affaire
- Cadre précédent (bon, mauvais, neutre) et valeur des arguments futurs
- Adoption d'arguments féministes ou relatifs à l'égalité réelle
- Impact sur la culture juridique (par exemple, éducation, intégration des arguments ou des preuves)

6 Impact sur les mouvements sociaux et l'autonomisation

- Mobilisation du soutien d'individus, d'organisations et / ou d'autres groupes
- Gain ou perte de soutiens
- Renforcement ou affaiblissement des liens avec des individus du mouvement féministe ou d'autres mouvements
- Renforcement ou affaiblissement des liens avec les acteurs influents
- Modifications de la capacité organisationnelle

Sources: https://www.leaf.ca/wp-content/uploads/2020/10/FSL-Fact-Sheet-Resources-Consulted.pdf

© 2020

LEAF FAEJ